



**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
CIAS  
Séance du 12 juillet 2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**, le mardi 12 juillet à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 05 juillet 2022 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la communauté de communes Cœur de Savoie , sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 17

**Etaient présents** :

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Anne-Marie COMMUNAL, Cécile DEBRION, Christiane FAVRE, Martine POMA, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Bernard TURPIN, Colette VIOLENT.

**Etaient absents/excusés** :

Éric BARBIER, Nicole BOUVIER, Christiane BRUNET, Claude CHARPIN, Anne-Marie CHOLAT, Alain DARME, Hugues DE BOISRIOU, Suzanne DIAS, Jean-Pierre GUILLAUD, Jacqueline SCHENKL, Jacqueline TALLIN, Elodie VANACKERE.

**Avaient donné pouvoir** :

Nicole BOUVIER donne pouvoir à C. VIOLENT  
Claude CHARPIN donne pouvoir à A. BRET  
Suzanne DIAS donne pouvoir à J-Y BERGER-SABATTEL  
Jacqueline SCHENKL donne pouvoir à C. DEBRION  
Jacqueline TALLIN donne pouvoir à B. SANTAIS  
Elodie VANACKERE donne pouvoir à N. REBATEL

**Assistaient** :

Pierre BEYRIE, Nadia FAVRE.

## 24-2022 CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES CCAS DE MONTMELIAN ET VALGELON LA ROCHETTE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

La Communauté de communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur de Savoie, compétents en matière d'aide à la personne, sont confrontés à de multiples enjeux socio-économiques sur leur territoire et souhaitent, afin d'y faire face et d'aider leurs concitoyens à s'y adapter, mener une Analyse de Besoins Sociaux (ABS). Les CCAS de Montmélian et Valgelon – La Rochette ont souhaité s'associer à ce projet.

Il est proposé de créer un groupement de commandes pour la passation d'un marché en commun afin, d'une part, d'optimiser et maîtriser les coûts associés à cette opération et d'autre part, de mutualiser les interventions à effectuer sur le territoire. Le CIAS Cœur de Savoie sera coordonnateur du groupement. Cette mission sera effectuée à titre gratuit. Il aura la charge de l'organisation de la procédure, de la signature et de la notification du marché pour le compte des membres du groupement. Chaque membre s'assurera de la bonne exécution de sa part du marché et paiera les factures correspondantes directement au titulaire.

Le montant estimé du marché étant inférieur à 40 000 € HT, la procédure mise en œuvre est la procédure adaptée (article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique).

Une convention constitutive du groupement de commandes (*projet de convention joint en annexe*) définit les modalités de fonctionnement de ce groupement. Elle doit être soumise au vote de l'assemblée délibérante du CIAS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité moins une abstention (Bernard TURPIN) :**

- **APPROUVE** la création d'un groupement de commandes entre le CIAS Cœur de Savoie et les CCAS de Montmélian et Valgelon – La Rochette, coordonné par le CIAS, ayant pour objet la passation d'un marché en vue de réaliser une analyse des besoins sociaux ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes et toutes pièces nécessaires à son exécution.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Présidente,



**Béatrice Sантаis**

